

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 9 janvier 2023

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Présentation - Plan de mesures d'urgence municipal**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 Administration**

- 10.1.1 Adoption - Politique A-14 (2023) - Indemnité de voiture et kilométrage - employés et membres du conseil
- 10.1.2 Adoption - Politique A-27 (2023) - dépenses - fonctions - membres du conseil
- 10.1.3 Adoption - Politique A-28 (2023) - dépenses - fonctions - employés
- 10.2 Finances
 - 10.2.1 Renouvellements d'assurances - responsabilité civile, bâtiments et véhicules municipaux - responsabilité des directeurs et dirigeants municipaux - fiduciaire - environnementale
- 10.3 Incendie
 - 10.3.1 Adoption - Plan de mesures d'urgence municipal
- 10.4 Planification et développement
 - 10.4.1 Fixer date - audience publique - Arrêté de zonage Z-10 (2021) - usage conditionnel - NID 70602610 - 452, rue Amirault
- 11. Arrêtés municipaux
- 12. Avis de motion
- 13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
- 14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Adoption - Politique A-14 (2023) - Indemnité de voiture et kilométrage - employés et membres du conseil
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil abroge la politique A-14 intitulée «Indemnité de voiture et kilométrage – employés et membres du conseil» ainsi que la politique A-24 intitulée «Utilisation des véhicules de la Ville de Dieppe par les employés en appel responsable du système de distribution d'eau» et adopte la nouvelle politique A-14 (2023) intitulée «Indemnité de voiture et kilométrage – employés et membres du conseil», avec prise d'effet au 1er janvier 2023.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.2.
Titre: Adoption - Politique A-27 (2023) - dépenses - fonctions - membres du conseil
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil abroge la politique A-27 (2016) intitulée "Dépenses - fonctions - membres du conseil" et adopte la nouvelle politique A-27 (2023) intitulée "Dépenses - fonction - membres du conseil", avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.3.
Titre: Adoption - Politique A-28 (2023) - dépenses - fonctions - employés
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil abroge la politique A-28 intitulée "Dépenses - fonctions - employés" et adopte la nouvelle politique A-28 (2023) intitulée "Dépenses - fonctions - employés", avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Renouvellements d'assurances - responsabilité civile, bâtiments et véhicules municipaux - responsabilité des directeurs et dirigeants municipaux - fiduciaire - environnementale
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile, bâtiments et véhicules et de l'assurance responsabilité des directeurs et des dirigeants municipaux avec *Intact Public Entities*, payable à *Assurance Goguen Champlain Inc.*, au prix de 501 142 \$ pour l'année 2023.

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance fiduciaire avec *Southwestern Insurance Group Ltd.*, payable à *Assurance Goguen Champlain Inc.*, au prix de 4 207 \$ pour l'année 2023.

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance responsabilité environnementale avec *AXA/XL Specialty Insurance Company*, payable à *Assurance Goguen Champlain* au prix de 13 491 \$ pour l'année 2023.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Adoption - Plan de mesures d'urgence municipal
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil adopte le Plan de mesures d'urgence municipal en date du 22 novembre 2022.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.1.
Titre: Fixer date - audience publique - Arrêté de zonage Z-10 (2021) - usage conditionnel - NID 70602610 - 452, rue Amirault
Date: le 9 janvier 2023

Que le conseil fixe une audience publique le 13 février 2023 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe, en vue d'entendre les objections à la demande de *South Willow Developments Ltd.* visant l'aménagement de deux habitations multifamiliales, conformément à l'alinéa 8.1(1)d de l'Arrêté de zonage Z-10 (2021), sur le terrain portant le NID 70602610.

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 11 avril 2023.